

## HABITANTS D'EPALINGES

### Les glaciers d'Epalinges



Photo Heidi Viredez-Bader, Epalinges

Grâce à l'étude que M. Georges Duplain a consacrée à la route de Berne, nous savons que cette importante voie de communication a longé autrefois la lisière du Bois-de-la-Chapelle. C'est sans doute pour cette raison que le quartier situé en aval de la route cantonale, entre Marin et la Croix-Blanche, est cadastré sous le nom du « Grand Chemin ».

Avant qu'un nouveau hameau ne vienne prochainement occuper ces terrains, il n'est pas inutile de rappeler qu'approximativement à l'endroit où se trouvent les terrains de football et les dépôts de l'entreprise Pella, ce secteur était occupé par des marais, malheureusement disparus depuis quelques décennies.

La flore et la faune y étaient abondantes. Au printemps, le concert des grenouilles se faisait entendre jusqu'au Lion d'Or. Les petits Palinzards allaient y pêcher têtards et salamandres; ils y cueillaient des bouquets de boutons d'or en s'émerveillant du vol des libellules.

A la fin de l'été, les propriétaires de ces parcelles en fauchaient l'herbe qu'ils utilisaient pour la litière de leur bétail.

La curiosité de ce coin de pays résidait surtout dans l'exploitation hivernale des terrains, que les Palinzards appelaient alors les « Glacières ».

M<sup>me</sup> Alice Nicolas-Pache se souvient que son père, alors propriétaire de la campagne du Lion d'Or, extrayait la glace au moyen d'une hache spéciale et d'une sorte de harpon, puis qu'il l'acheminait à la

Source, maison située en face de la station-service des Croisettes, où elle était entreposée dans des caves en molasse jusqu'au moment où les brasseurs venaient la chercher, en été. Une partie de la glace était également transportée à Tivoli, où se trouvait une grande brasserie.

Lorsque l'exploitation de la glace a été abandonnée, les marais sont devenus, à l'instar de Sainte-Catherine, des patinoires publiques. M<sup>me</sup> Nicolas se rappelle que sa mère faisait paraître une annonce dans la « Feuille d'Avis » du samedi. Le dimanche, nombreux étaient les Lausannois qui se mêlaient aux Palinzards sur les deux patinoires de la Chapelle pour y pratiquer ce nouveau sport à la mode. Le prix d'entrée s'élevait à vingt centimes. On plaçait des bancs à proximité du terrain et on vendait parfois des pommes du verger aux patineurs.

Le lendemain, M. Pache pratiquait un trou dans la glace pour y puiser l'eau qu'il chargeait dans un tonneau placé sur une luge. Avec ses enfants, il balayait la patinoire et l'arrosait afin de la rendre impeccable pour le week-end suivant.

En se mariant, M<sup>me</sup> Alice Nicolas a quitté les Glacières, qui étaient l'endroit le plus froid d'Epalinges, pour aller habiter chez son mari, au chemin des Bodérons, sous un ciel plus clément. Elle est maintenant une des dernières personnes d'Epalinges à cuire les aliments sur un potager à bois. Comme sa mère, qui allait les vendre au marché de Lausanne, elle raffole des fleurs. On aime la rencontrer pour sa cordialité et sa bonne humeur communicatives.

F. M.

## NOTRE HISTOIRE

### Les obligations militaires des habitants d'Epalinges

Bien qu'ils aient constitué une entité solidaire et indissociable, l'évêque et le chapitre de Lausanne ont eu tout au long du Moyen Age des relations difficiles, souvent tendues. Tout est prétexte à affrontement et les chanoines iront jusqu'à s'associer aux bourgeois de la ville en rébellion contre leur seigneur à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Outre l'exercice des droits de justice, c'est sur le terrain des obligations militaires de leurs sujets que ces deux seigneurs ecclésiastiques, faisant fi de leur même appartenance à l'ordre clérical, vont s'opposer.

Alors que les hommes du chapitre, avec la bénédiction de celui-ci, essaient de se soustraire à toute charge, quelle que soit leur terre de résidence, l'évêque use de toutes les procédures imaginables pour les contraindre à participer d'une manière ou d'une autre à la défense de Lausanne. La base juridique de cette obligation est sans doute ancienne, mais l'on n'en connaît pas l'origine précise. Le Plaict Général, c'est-à-dire la coutume rédigée de 1368, énumère bien diverses obligations militaires, mais sans déterminer qui en est redevable. Il y a là une lacune à laquelle l'évêque va devoir remédier.

S'agissant d'Epalinges, le premier texte connu remonte à 1384. A la requête des habitants de Lausanne qui veulent se décharger de leurs obligations en les répartissant sur des contribuables plus nombreux, le comte de Savoie et l'évêque Guy de Prangins rendent une sentence arbitrale imposant aux ha-

bitants d'Epalinges notamment l'obligation de participer à une levée d'impôt spéciale destinée à financer des travaux aux fortifications de la ville de Lausanne et cela sans contrevenir à leurs droits et franchises traditionnels. Au vu de l'acte, il n'est pas certain que l'on ait affaire à une obligation générale; il pourrait s'agir d'une opération ponctuelle. Vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le Commentaire du Plaict Général nous fournit des informations supplémentaires: en cas de litige, les habitants d'Epalinges marchent derrière la bannière de Bourg — Lausanne est divisée en 5 bannières: la Cité, le Bourg, Saint-Laurent, la Palud et le Pont —, et cela aux côtés des gens de Chailly, Belmont, Pully et Echissy, tous sujets non du chapitre mais de l'évêque. Il est d'ailleurs signalé que malgré le désaccord de principe des chanoines, les habitants d'Epalinges sont bien du ressort de Lausanne et qu'il est par conséquent normal qu'ils y accomplissent leurs obligations militaires. Cette prétention sera définitivement confortée par une reconnaissance en bonne et due forme du mois de juin 1455. Faisant sans doute l'objet d'une pression énergique, quelques chefs de famille, tels Jean Barbaz ou Catherine, la veuve de Nicod Barbaz, récemment décédé, affirment leur appartenance au ressort de Lausanne. Ils sont désormais définitivement intégrés au système militaire de la cité épiscopale et participeront désormais aux impôts et aux expéditions organisées par Lausanne.

Ainsi en 1526, alors que les Lausannois sont encore tout émoussés de leur récente combourgeoisie avec Berne et Fribourg, les représentants des différentes communautés du ressort de la ville, après en avoir référé à leurs mandants, viennent reconnaître devant les autorités urbaines leur appartenance au ressort de Lausanne et les obligations qui lui sont jointes.

Danielle Cabanis-Anex

### Corps des sapeurs-pompiers d'Epalinges

#### Recrutement pour 1984

Tous citoyens d'Epalinges de 20 à 32 ans désirant renforcer l'effectif du corps des sapeurs-pompiers seront les bienvenus dans un service communal où le volontariat crée un esprit des plus sympathiques.

Pour l'inscription, écrivez ou téléphonez au Commandant D. Christen, tél. 32 72 74.

#### Recrutement classe 1966

Les jeunes gens nés en 1966 peuvent être incorporés dans la section sanitaire. Ils ne sont ni équipés, ni soldés, ce service devant leur apporter une formation de secouriste nécessaire à chacun.

Ce service représente 3 cours de 3 h. par année; il supprime la taxe « non pompier » pour les intéressés. Le recrutement officiel aura lieu le jeudi 8 décembre à 19 h. 30 à la Maison de commune, salle du Conseil communal.

L'Etat-Major

### Service d'aide familiale (SAFE)

Numéro d'appel: 27 31 42.

Délai pour la remise des textes destinés au prochain numéro:

20 janvier 1984

au Greffe municipal d'Epalinges.